



Lettre d'infos aux partenaires

Sommaire :

- Edito
- News :
 - * l'accès à l'espace Mon compte mieux protégé
 - * l'inscription automatique à France Travail pour les bénéficiaires du RSA
 - * mars 2025 - RSA et prime d'activité : la déclaration trimestrielle de ressources préremplie
- La petite enfance :
 - * les études
 - * le service public de la petite enfance
 - * la visite ministérielle dans le Tarn
- Barème national 2025 des aides aux partenaires
- Le règlement intérieur Action Sociale Aides aux partenaires
- Les Casap
- Une équipe à votre service
- Zoom : accompagnement de la Caf sur les territoires

Pour nous contacter :



67 avenue Maréchal Foch
CS 42350
81012 ALBI CEDEX 9



caf81-bp-action-sociale@caf81.caf.fr

Retrouvez-nous sur le
Caf.fr

N° 13

Janvier 2025

Edito

Chers partenaires,

La Caf amorce cette nouvelle année 2025 avec dynamisme et ambition. Malgré le contexte politique et budgétaire, des avancées concrètes ont vocation à être réalisées dans le Tarn.

Inscription automatique des bénéficiaires du RSA à France travail, préremplissage des déclarations de ressources pour le RSA et la PPA, service public de la petite enfance, sont autant de défis qui nous attendent. En appui de ces réformes nationales, nous nous tenons à disposition des allocataires et partenaires tarnais pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Je souhaite également mettre l'accent sur la transparence des modes d'action de la Caf et sur l'efficacité des équipes qui les mettent en œuvre : vous trouverez dans la présente lettre tous les éléments nécessaires à votre parfaite information.

Très belle année 2025 !

La Directrice,

Valérye Guillon.

Le Conseil d'administration, la direction, les services et les collaborateurs de la Caf du Tarn vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



L'accès à l'espace Mon Compte mieux protégé

Depuis le 10 décembre 2024, le mode de connexion à l'espace Mon Compte a évolué afin de renforcer la sécurité des données face aux risques de piratage sur Internet.

Toujours soucieuse de protéger le dossier personnel des allocataires, la Caf renforce leur sécurité avec la mise en place de la double authentification. Déjà présente sur le site de l'Assurance Maladie ou ceux de nombreuses banques, la double authentification permet une protection supplémentaire des comptes.



Pour en savoir plus, cliquer sur l'image.

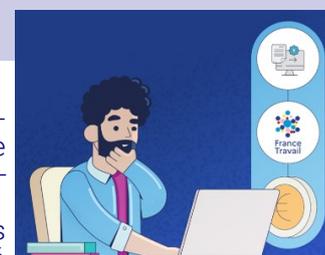
L'inscription automatique à France Travail pour les bénéficiaires du RSA

À partir de janvier 2025, la loi pour le plein emploi introduit plusieurs nouveautés importantes pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Cette réforme vise à renforcer l'accompagnement vers l'emploi durable et à faciliter l'insertion professionnelle.

L'inscription à France Travail est désormais obligatoire et automatique pour tous les demandeurs de RSA et leurs conjoints, y compris pour ceux qui exercent une activité professionnelle. Elle n'a pas d'impact sur le versement de votre RSA.

En étant inscrit à France Travail, les bénéficiaires pourront :

- bénéficier de l'ensemble des services de France Travail depuis leur espace personnel : demande d'aides (à la mobilité, à la garde d'enfants), ateliers collectifs, conseils personnalisés, vidéos explicatives, etc. ;
- comme auparavant, bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement par un organisme référent dans le cadre de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle : recherche d'emploi, développement des compétences, démarches d'accès aux droits.



Pour voir toutes les réponses à vos questions, cliquer sur l'image.

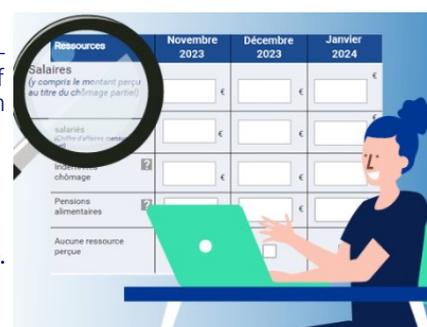
Mars 2025 - RSA, Prime d'activité (Ppa) : la déclaration trimestrielle de ressources préremplie

La déclaration de ressources préremplie, comment ça fonctionne ?

Une partie de la déclaration est préremplie. Les salaires (et/ou vos allocations chômage, indemnités journalières de sécurité sociale, pension d'invalidité ou de retraite...) sont transmis directement à la Caf.

C'est un peu comme dans la déclaration de revenus pour les impôts. Les allocataires n'auront qu'à valider leurs déclarations trimestrielles de Rsa et de Ppa.

Il s'agira de recueillir « à la source », c'est-à-dire auprès des employeurs et des organismes de protection sociale, le montant des revenus des bénéficiaires dont les Caf ont besoin pour calculer les droits au RSA et à la Prime d'activité. Le montant pris en compte est le **montant net social**.



Ressources	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024
Salaires (y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)	€	€	€
Salaires (hors d'allocataires)	€	€	€
Indemnités chômage	€	€	€
Pensions alimentaires	€	€	€
Aucune ressource perçue			

Pour en savoir plus, cliquer sur l'image.

La petite enfance

DOSSIER D'ÉTUDE 235

Collection des documents de travail de la Cnaf

La vie aux Lucioles
Participation et inclusion des parents dans l'accueil de leur enfant ou multi-accueil Les Lucioles



L'étude *Premiers Pas*, menée par la Cnaf, et l'Observatoire national de la petite enfance 2024 convergent sur l'amélioration de la qualité d'accueil des jeunes enfants en France.

L'étude *Premiers Pas* a évalué huit initiatives dans plusieurs départements, tandis que l'*Observatoire 2024* fournit des données quantitatives et qualitatives sur l'accueil des enfants de 0 à 3 ans. Ces deux travaux accordent une attention particulière à l'inclusion des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, ainsi qu'à l'implication des parents dans leur accueil.



L'objectif commun de ces initiatives est d'identifier et de promouvoir des pratiques professionnelles adaptées aux besoins des jeunes enfants. *Premiers Pas* propose une analyse qualitative approfondie de dispositifs ciblés, tandis que l'Observatoire 2024 dresse un panorama statistique du secteur.

Ces initiatives s'inscrivent dans un contexte plus large de refondation de la politique d'accueil du jeune enfant. Elles contribuent à l'objectif du gouvernement de créer **un service public de la petite enfance**.

Le Service Public de la Petite Enfance (SPPE), initiative prévue par la loi pour le plein-emploi, est entré en vigueur le 1er janvier 2025.

Les communes ou leurs groupements deviennent « autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant ». À ce titre, elles :

- recensent les besoins des parents et les solutions d'accueil disponibles sur leur territoire
- informent et accompagnent les familles
- planifient le développement des modes d'accueil
- soutiennent la qualité des modes d'accueil mentionnés

Pour les communes ou Epci de plus de 3 500 habitants

La visite ministérielle dans le Tarn : un soutien affirmé aux initiatives de la petite enfance et au partenariat avec la Caf

Le 25 octobre 2024, la ministre déléguée à la famille et à la petite enfance, est venue à la rencontre des acteurs de la petite enfance dans le Tarn, avec la présence de la présidente du conseil d'administration de la Cnaf, Isabelle Sancerni, du Préfet du Tarn, Laurent Buchaillat ainsi que de nombreux élus. La Caf du Tarn était représentée par Stéphane Aymard, Président du conseil d'administration et Valérye Guillon, Directrice de la Caf.



Cette rencontre a été l'occasion de valoriser les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) locales, dont la MAM de Valderières, "Grimaces et Galipettes", qui illustrent bien le rôle essentiel des assistantes maternelles. Dans ce cadre, la ministre a ensuite échangé avec les associations des assistantes maternelles et les représentants des parents employeurs sur les défis du métier d'assistante maternelle, notamment l'accès à la formation, les solutions de répit et le soutien administratif pour les familles employant une assistante maternelle.

La ministre a poursuivi sa visite dans le Tarn par le Relais Petite Enfance des Hautes Terres d'Oc au Bez. Sur place, elle a aussi pu découvrir un espace de vie sociale qui a l'originalité de se situer dans un bus "Landou 2.0" - un espace de vie itinérant en milieu rural offrant un soutien administratif aux familles et des ateliers pour les enfants, en collaboration avec les Relais petite enfance du territoire.



La Caf du Tarn s'engage ainsi, pleinement, dans ces partenariats pour faciliter l'accès à des solutions d'accueil diversifiées et de qualité, en particulier en milieu rural. Ces initiatives renforcent l'attractivité du territoire et contribuent au bien-être des familles.

Dans les médias





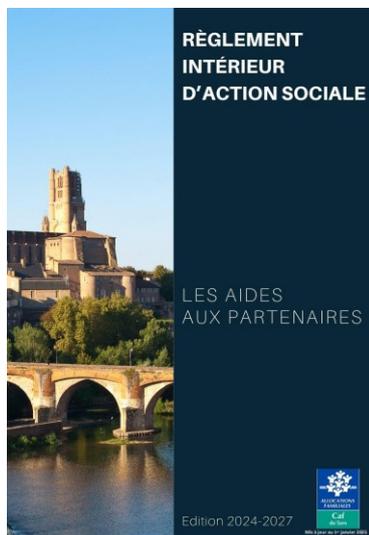
Barème national 2025 des aides des Caf aux partenaires

Les Caf accordent des aides à leurs partenaires afin de participer au financement des équipements et services à destination des familles.

Ce barème national s'applique sur l'ensemble du territoire et peut être complété par des aides locales qui dépendent des priorités de chaque Caf. Les montants des prestations de service sont calculés par le système d'information de la Caisse nationale des Allocations familiales sur la base des prix plafonds et des taux de chaque prestation de service.

Pour télécharger les nouveaux barèmes, c'est ici.

Le Règlement Intérieur d'action sociale Aide aux partenaires



Le règlement intérieur d'action sociale relatif aux aides aux partenaires est entré en vigueur pour la période 2024-2027. Ce règlement vise à définir les conditions d'octroi d'aides locales complémentaires aux aides nationales versées par la Caf.

Présenté sous forme de fiches synthétiques, il recense l'ensemble des aides financières, à l'investissement et au fonctionnement, mobilisables par nos partenaires (collectivités, EPCI, associations).

Pour le consulter, cliquer sur l'image.



Les commissions d'action sociale d'aide aux partenaires (Casap)

Calendrier 2025

Date des Casap	25 mars 2025	17 juin 2025	23 septembre 2025	18 novembre 2025
Date limite de dépôt des dossiers	24 janvier 2025	18 avril 2025	21 juillet 2025	19 septembre 2025

Rappel : Toute demande de financement doit faire l'objet d'un courriel envoyé sur la boîte mail dédiée : caf81-bp-action-sociale@caf81.caf.fr

Des formulaires à renseigner sont envoyés en fonction de la nature du projet et du fonds sollicité.

Un échange avec un interlocuteur de la Caf avant le dépôt de la demande est fortement préconisé.

Une équipe à votre service

Le service action sociale se structure autour de 3 missions socles :

- Mettre en œuvre la politique d'action sociale collective pour répondre aux besoins des usagers / de la population sur les territoires en accompagnant le développement et le maintien de l'offre partenariale d'équipements, de services et actions de qualité ;
- Favoriser l'intégration sociale des usagers dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires ;
- Contribuer au juste paiement des aides versées aux partenaires gestionnaires d'équipements, services et actions en sécurisant les données d'activité et financières.

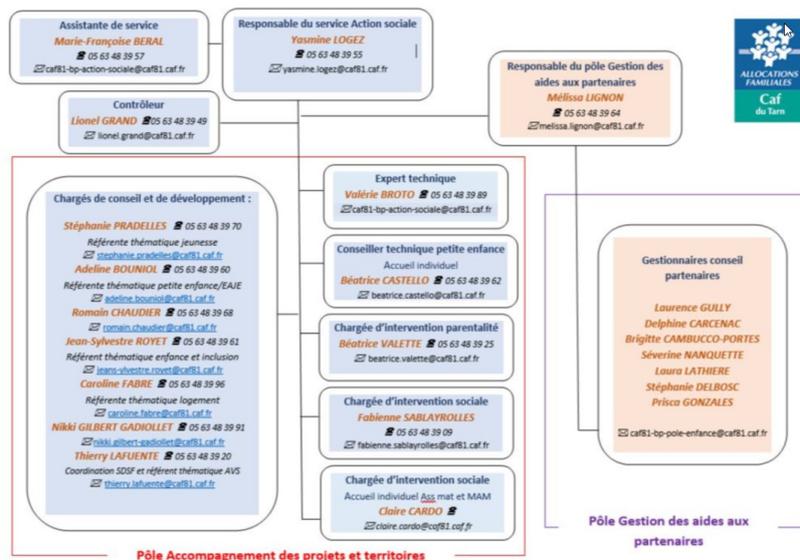
L'organigramme ci-dessous présente l'équipe en charge de la mise en œuvre.

Quelques nouveautés au 1er janvier 2025 :

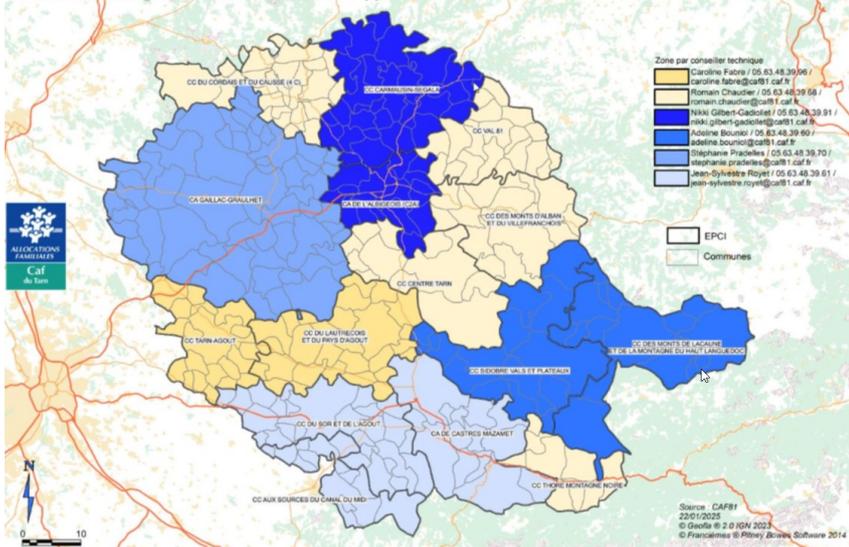
- L'arrivée de nouvelles collaboratrices : **Nikki Gilbert-Gadiollet**, conseillère technique territoriale positionnée sur l'accompagnement des territoires de la C2A et de la 3CS, **Claire Cardo**, chargée d'intervention sociale en appui sur l'accueil individuel, et **Prisca Gonzales**, gestionnaire conseil aux partenaires en appui sur la gestion des financements parentalité ;
- Le contrôle en action sociale, assuré par **Lionel Grand**, anciennement gestionnaire conseil aux partenaires ;
- La création d'une mission de coordination dédiée au schéma départemental des services aux familles (SDFS) confiée à **Thierry Lafuente** pour animer la démarche et dynamiser les partenariats.

Pour voir l'organigramme de l'Action sociale, cliquer ci-contre.

ORGANIGRAMME ACTION SOCIALE



Accompagnement des territoires par la CAF du Tarn : répartition des conseillers techniques territoriaux / chargés de conseils et de développement sur le territoire



Pour voir les secteurs des conseillers techniques territoriaux, cliquer sur la carte.



ACCOMPAGNEMENT DE LA CAF SUR LES TERRITOIRES

Lieu d'accueil enfants/parents (Laep)

La Cabane des Pitchouns a ouvert ses portes le 6 novembre 2024 au Relais Intercommunal de Teillet sur l'intercommunalité des Monts d'Alban et du Villefrancois. Besoin repéré en 2023 lors du diagnostic de la Convention Territoriale Globale mais également à travers le Café des parents mené par l'Espace de Vie Sociale, cette création est née de la volonté de mailler le territoire et d'aller vers les parents et les familles. La Cabane des Pitchouns, gérée par l'intercommunalité et animée par deux accueillantes, est accessible tous les mercredis de 9h30 à 11h30, hors périodes de vacances scolaires.

Ce nouveau lieu a pour mission de favoriser les échanges entre les enfants, de 0 à 4 ans, et leurs parents ou accompagnants. Anonyme, gratuit et sans inscription, il permet aux familles de se retrouver dans un espace bienveillant où chacun est libre de jouer, de discuter, ou simplement de passer un moment de détente ensemble.



Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)



La commune d'Albine étend son offre de service en direction des enfants. En complément de l'Alae existant (accueil matin, midi et soir), l'accueil des enfants est assuré également le mercredi à compter de janvier 2025.

Espace de vie sociale (EVS) à Labruguière

La Ville de Labruguière lance son Espace de Vie Sociale en janvier 2025 !

Pensé et conçu par les habitants depuis un an, la ville a reçu un soutien de la Caf pour ouvrir son Espace de Vie Sociale « Le Pont ». Il est en itinérance dans les hameaux, sur le marché, à l'ancien Pôle Social. Il est gratuit et ouvert à tous.

Pour en savoir plus, cliquer sur l'image.



L'espace Adèle : transfert de gestion



Depuis le 2 janvier 2025, l'espace Adèle situé au 10, rue Françoise Dolto dans le quartier Veyrières-Rayssac à Albi est repris en gestion par le Centre communal d'action sociale de la Ville d'Albi avec le soutien de la Caisse d'allocations familiales du Tarn qui en avait jusqu'à présent la gestion.

Il est ouvert à toutes et à tous, il renforce le lien social entre les habitants du quartier et encourage les échanges intergénérationnels ainsi que le bien vivre ensemble.

Au programme, sont proposées des permanences juridiques et sociales gratuites, qui se traduisent par la présence de partenaires comme le Cidff mais aussi d'une assistante sociale de la Caf pour des conseils ou un accompagnement personnalisé. Des activités éducatives et de loisirs à faire seul ou en famille et des temps d'échanges et de rencontres sont également organisés tout au long de l'année afin que chacun puisse s'approprier ce lieu destiné en priorité aux habitants du quartier.



Un espace de vie pour tous



CCAS Albi
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Pour en savoir plus cliquer sur l'image.